



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ARDECHE

LE PREFET

PRIVAS, le 25 JAN. 2006

RECU le

31 JAN. 2006

Monsieur le Président,

Le débat public « Politique des transports dans la Vallée du Rhône et sur l'Arc Languedocien » doit s'ouvrir au printemps prochain sous votre présidence.

A l'occasion d'une récente réunion de travail tenue le 12 décembre dernier avec les cinq parlementaires du département, j'ai pu mesurer la profonde attention qu'ils portent à ce débat.

En effet, le maintien d'un niveau de service acceptable pour l'autoroute A7, est vital pour l'économie et les habitants de l'Ardèche qui est aujourd'hui l'un des départements les plus enclavés du territoire national.

Dans ce contexte, il est clair que les options visant à restreindre l'accès à l'autoroute A7 pour en améliorer les capacités ne recueillent par leur assentiment.

Les parlementaires ardéchois sont en revanche favorables à l'option consistant en la création d'une nouvelle autoroute entre Valence et Narbonne passant à proximité de Privas, Aubenas et Alès.

En effet, une telle infrastructure constituerait une réelle option d'aménagement du territoire pour le département, en apportant une réponse claire à son désenclavement, cet aménagement n'excluant pas, à plus court terme, celui de la route nationale n°102, Grande Liaison d'Aménagement du Territoire, entre Clermond-Ferrand et Montélimar.

Cette nouvelle desserte des agglomérations de Privas et d'Aubenas mais aussi d'une part conséquente de la montagne et du sud de l'Ardèche, constituerait un puissant levier pour un développement maîtrisé des zones concernées.

Je tenais à vous informer dès maintenant de cette analyse des parlementaires du département car elle me paraît traduire leur souci de voir le débat public prendre en compte non seulement la nécessaire réponse à l'engorgement de la Vallée du Rhône et de l'axe languedocien, mais aussi la capacité à répondre du même coup à une problématique du désenclavement qui préexistait aux difficultés de trafic actuellement constatées.

En ce sens, il leur paraît essentiel que le dossier soumis au débat intègre, conformément à la décision en date du 6 mai 2005 de la commission nationale du débat public, « une analyse précise des enjeux des territoires concernés » afin de permettre une comparaison complète des différents scénarios présentés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération



Jean-Yves LATOURNERIE

Monsieur Philippe MARZOLF
Président de la Commission Particulière
du Débat Public sur la Politique des
Transports dans la Vallée du Rhône
et l'Arc Languedocien
26 bd St-Roch
84000 AVIGNON